

65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aide à la licence et à la valorisation du bénévolat, d'aide aux manifestations sportives, d'aide aux déplacements dans le cadre de compétitions sportives scolaires, d'aide à l'acquisition du matériel sportif aux associations accueillant des personnes en situation de handicap, d'aide aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial.

Rapport n° CP/2019/296

Service gestionnaire :
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des aides relevant de la politique sportive adoptée en Assemblée Plénière du 22 octobre 2018 (délibération N°CD/2018/044).

Il s'agit d'une part, de dispositifs d'aide révisés ou confirmés : aide à la licence sportive et à la valorisation du bénévolat, aide aux manifestations sportives, aide aux déplacements dans le cadre de compétitions sportives scolaires.

Il s'agit d'autre part de nouveaux dispositifs : aide à l'acquisition du matériel sportif aux associations accueillant des personnes en situation de handicap, aide aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial.

1) Soutien à la pratique sportive des jeunes par l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat : saison sportive 2017/2018

Ce dispositif a été modifié par l'Assemblée Plénière du 22 octobre 2018, dans le cadre de la révision de la politique sportive (cf. délibération n° CD/2018/044). Il a pour objectif de favoriser la pratique des jeunes au sein des associations sportives et de valoriser l'action des encadrants bénévoles.

Il concerne à la fois les associations sportives mais aussi les comités départementaux n'ayant pas conclu de conventions d'objectifs avec le Département.

Sont éligibles les associations :

- affiliées à une fédération unisport ;
- affiliées à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) ;
- ayant au moins un an d'existence légale ;
- justifiant de licences fédérales annuelles ;
- ayant 20 licenciés au minimum (sauf fédération handisport et de sport adapté).

Pour les comités départementaux n'ayant pas conclu de conventions d'objectifs avec le Département, l'aide est déterminée sur la base suivante :

- une part fixe de 400 € ;
- une part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles, avec les modalités suivantes :
 - 0,45 € / licencié si moins de 500 licenciés ;
 - 0,50 € / licencié de 500 à 5 000 licenciés ;
 - 0,55 € / licencié si plus de 5 000 licenciés.

Pour les associations sportives, l'aide départementale correspond à :

- 5 euros par licencié de moins de 18 ans ;
- un forfait de 100 € pour les associations affiliées aux fédérations handisports et du sport adapté qui comptent au moins 1 licencié de moins de 18 ans ;
- un forfait de 100 € supplémentaire si désignation d'un « référent bénévole » au sein de l'association pour co-construire avec le Département un projet et/ou initier des actions autour du bénévolat.

L'association devra également justifier d'une formation suivie par au moins 1 bénévole au cours de la saison sportive.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant total de 50 050,00 € aux associations sportives et comités départementaux listés dans le tableau joint en annexe et pour les montants qui y figurent.

2) Aide aux manifestations sportives

Le Département souhaite affirmer son rôle de partenaire privilégié des associations et des collectivités dans la co-construction et le co-financement de manifestations sportives d'intérêt territorial.

L'objectif est de valoriser l'animation et les initiatives des territoires, de soutenir les bénévoles qui s'engagent dans l'animation de leur territoire et de permettre à tous les Bas-rhinois d'accéder et/ou de participer à des manifestations sportives.

Lors de sa séance du 22 octobre 2018 l'Assemblée Plénière (cf. délibération n°CD/2018/044) a décidé de soutenir l'organisation de manifestations ou d'animations sportives qui :

- concourent à l'animation du territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- s'adressent au plus grand nombre :
 - au niveau des pratiquants (sport pour tous, ouverture aux amateurs et aux non-licenciés),
 - au niveau du public (prise en compte de la fréquentation du grand public...) ;
- proposent des actions et des animations en direction des publics et des politiques prioritaires du Département du Bas-Rhin (sportifs en situation de handicap, jeunes, personnes en insertion, seniors...).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour 5 manifestations sportives :

2.1) Tour Alsace Cycliste

L'ASPTT Mulhouse / Tour Alsace organise, du 31 juillet au 4 août 2019, le 16ème Tour d'Alsace cycliste. Cette association, dédiée spécifiquement à l'organisation de cet événement, s'adjoit les services du groupe Larger, l'une des plus grandes écoles de conduite du Haut Rhin, qui s'est également diversifiée dans l'événementiel sportif et la communication.

Le Tour d'Alsace est inscrit au calendrier officiel de l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.) dans le cadre des Circuits continentaux de cyclisme. Ces circuits viennent en complément des épreuves du ProTour.

L'épreuve alsacienne figure dans la catégorie 2.2 : c'est une course par étape qui accueille des équipes continentales professionnelles françaises, des équipes continentales amateurs, ainsi que des équipes amateurs nationales, régionales et de club.

Les étapes seront les suivantes (une seule étape est entièrement bas-rhinoise, trois autres se dérouleront dans le Haut-Rhin et une en Haute-Saône) :

- 31/07 – Prologue contre-la-montre – Sausheim | 4,5 km,
- 01/08 – Sélestat – Sélestat | 127,2 km,
- 02/08 – Vesoul – La Planche des Belles Filles | 143,1 km,
- 03/08 – Ribeauvillé – Lac Blanc | 161,3 km,
- 04/08 – Ottmarsheim – Dannemarie | 158,6 km.

Le Tour Alsace a révélé depuis sa création plusieurs champions internationaux, notamment Thibaut PINOT, qui a depuis brillé sur le Tour de France. De plus, cet événement est fédérateur puisque plus de 500 bénévoles locaux s'y investissent annuellement, afin d'accueillir les coureurs et leurs délégations dans les meilleures conditions, mais aussi pour offrir au public des bonnes conditions d'accès aux routes. Aussi, les villages "Départ" et "Arrivée" constituent de véritables moments de fête populaire, animés par la "caravane des partenaires".

L'association sollicite une subvention à hauteur de 10 000 € sur un budget prévisionnel estimé à 880 810 € (hors valorisation). Il est à noter que le Conseil Départemental du Haut Rhin est amené à se prononcer sur une demande de subvention à hauteur de 10 000 € également.

La Commission territoriale SUD du 24 juin 2019 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 10 000 € pour la 16^{ème} édition du Tour Alsace cycliste.

2.2) Organisation du 1^{er} Open de Tennis Junior à STRASBOURG

Le Comité Départemental du Bas-Rhin de Tennis organisera le 1^{er} Open de Tennis Junior pour jeunes en fauteuil roulant du 24 au 26 octobre 2019.

Cette compétition se tiendra au centre d'entraînement de la Ligue du Grand Est à Strasbourg HautePierre.

L'objectif de cette manifestation est de mettre en lumière et de sensibiliser une discipline méconnue : le paratennis, le tennis adapté, ainsi que le Tennis Santé.

Ainsi, diverses actions sont organisées par la Commission Tennis Santé et Handicap en marge de la compétition à savoir : initiations des personnes valides qui peuvent s'essayer au tennis en fauteuil, au blind tennis (tennis pour malvoyants et non-voyants) mais surtout faire découvrir le tennis aux personnes en situation de handicap.

Il s'agit d'un tournoi junior homologué (joueurs entre 12 et 18 ans dans la saison sportive) qui rassemblera 8 joueurs regroupés par niveaux de jeu.

En parallèle de ce tournoi, un tournoi non homologué et des animations autour du tennis en fauteuil seront organisés avec les enfants en fauteuil et des valides (enfants et adultes).

Il s'agit de la 1ère demande de subvention déposée par le Comité Départemental du Bas-Rhin de Tennis qui n'avait jamais organisé de manifestation de ce type, bien que très impliqué dans le handi-tennis.

Le budget prévisionnel est 16 050 € (hors valorisations). Il est présenté à l'équilibre avec une subvention demandé au Département de 2 000 €.

La Commission territoriale EMS du 13 juin 2019 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

2.3) Organisation du triathlon Obernai-Benfeld

Le Comité d'organisation du Triathlon d'Obernai (COTO) organisera la 21ème édition du triathlon Obernai-Benfeld du 8 au 9 juin 2019. Cette manifestation sera la vitrine du triathlon. Elle s'inscrit dans la ligne fédérale où le COTO participe de manière constructive à la mise au point des nouveaux règlements et procédures d'épreuves.

Pour organiser cet événement, l'association s'appuie sur de nombreuses associations locales. Cette année au vu de l'affluence record attendue, plusieurs appels ont été envoyés par voies de presse afin de réunir les 540 bénévoles nécessaires.

Cette manifestation comptera 1 615 concurrents. Le public et les bénévoles seront présents en nombre sur les sites de Benfeld, d'Obernai et les parcours.

Vu l'importance de la manifestation, celle-ci se déroulera sur 2 sites, Obernai et Benfeld.

Les épreuves destinées aux jeunes (6-15 ans) et aux débutants, se dérouleront le samedi 8 juin au plan d'eau de Benfeld avec une organisation spécifique et un large développement de la participation.

Elle sera également ouverte aux personnes en situation de handicap comme la participation d'un binôme de malvoyant. Cette action s'inscrit dans une dynamique du sport-santé pour une attractivité du site de Benfeld.

Ces épreuves initiatives seront encadrées par des triathlètes confirmés issus des clubs locaux. Ils prodigueront l'assistance et les conseils pendant et après les épreuves.

Pour l'organisation de cette manifestation, le Comité d'organisation du Triathlon d'Obernai sollicite une subvention d'un montant de 1 400 € affectée aux épreuves jeunes et initiation, soit 1,24 % sur un budget prévisionnel de 112 900 € (hors valorisation).

La Commission territoriale SUD du 24 juin 2019 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 1 400 € pour l'organisation de cette manifestation.

2.4) L'organisation d'une randonnée fluviale sur l'ILL à STRASBOURG

L'association "Les Fous de Nefs" organisera sa première randonnée fluviale sur le l'ILL du 8 au 9 juin 2019. Le départ aura lieu à Strasbourg. Les départs de la randonnée se feront sur l'eau.

Le retrait des dossiers d'inscriptions, ainsi que le départ des accompagnateurs vélo se feront sur le parvis de l'Hôtel du Département.

Le nom de l'association "Les Fous de Nefs" traduit l'esprit dans lequel cette manifestation est organisée : une rencontre conviviale, un peu décalée, de passionnés de bateaux à

rames. L'appellation « les fous de Nefs » fait allusion à une manifestation de bateaux. Volontairement bilingue, l'association se réfère à Sébastien Brant.

L'association "Les Fous de Nefs" a pour but d'organiser sur la zone de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau un évènement annuel réunissant toutes les disciplines sportives nautiques à propulsion humaine, ouvert à tous les publics qualifiés, et de mener toute action permettant la promotion, la préparation, le financement, le déroulement, le suivi et le bien de cet évènement, en collaboration avec les clubs sportifs concernés.

Cette manifestation propose une randonnée fluviale annuelle. Le but est de profiter d'une région, d'une ville et prendre son temps, un évènement qui privilégie la convivialité et le vivre ensemble par le biais d'une activité partagée.

Ce projet se présente comme un rallye à la rame avec des étapes permettant à chaque participant de découvrir, sous des aspects inédits, la culture et le patrimoine de la ville de Strasbourg.

Cette manifestation s'adresse à tous les publics, licenciés et non licenciés pour la découverte d'un spot loisir adapté à des publics de sport santé.

Un site internet est mis en place. Ce site internet sera l'outil du système de communication de la promotion et gèrera les inscriptions.

En parallèle de cette manifestation, il sera organisé des sessions de joutes fluviales pour le public strasbourgeois et les touristes dont le but est de permettre une initiation et de renouer avec une tradition médiévale du centre-ville. Par ailleurs, une visite guidée de la ville à vélo sera organisée. Enfin, une conférence ou une exposition dédiée à Sébastien BRANT sera organisée en partenariat avec l'Université de Strasbourg pour créer le lien avec l'appellation "Les Fous De Nefs".

Les organisateurs ont sollicité le soutien d'autres collectivités (Région, Ville de Strasbourg) et sponsors privés.

Il s'agit de la 1ère demande de subvention déposée par l'association "Les Fous de Nefs".

Pour l'organisation de cette manifestation, l'association "Les Fous de Nefs" sollicite une subvention d'un montant de 6 000 €, soit 10 % sur un budget prévisionnel de 66 000 € (hors valorisation).

La Commission territoriale EMS du 13 juin 2019 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

2.5) Organisation de la première rencontre transfrontalière multisports jeunes à HERXHEIM en Allemagne

Suite au Forum Transfrontalier organisé par l'Eurodistrict PAMINA, en coopération avec la DRDJSCS, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Bas-Rhin (CDOS67), la Ville et l'agglomération de Haguenau, la Sportjugend Pfalz ainsi que la Badische Sportjugend ; le comité technique composé des services de l'Eurodistrict PAMINA, de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale (DRDJSCS), du Département du Bas-Rhin, du CDOS Bas-Rhin, de la Sportjugend Pfalz et de la Badische Sportjugend, a envisagé de proposer une déclinaison opérationnelle avec l'organisation d'une manifestation transfrontalière multisports.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Bas-Rhin avec le soutien de PAMINA, s'est porté volontaire pour la co-organisation technique et financière, en lien avec la Sportjugend Pfalz, de la "PAMINA JS – Jugend & Sport | Jeunesse & Sports", première rencontre transfrontalière des jeunes de 13 à 15 ans licenciés dans un club en Alsace du Nord, dans

5 sports différents : l'athlétisme, le Hand-Ball, le Football, la lutte et le Volley-Ball. Chaque club est invité à mobiliser une équipe féminine et une équipe masculine.

Cette rencontre des jeunes est placée sous le signe des échanges culturels au travers des pratiques sportives mixtes et matches avec des équipes mixtes français et allemands formant une même équipe, découverte du sport de l'autre.

Elle permettra en outre de tisser des liens au-delà des frontières et un partenariat entre les clubs bas-rhinois et Badois, qui pourront se perpétuer au-delà de cette première rencontre. Ce sera les prémisses d'un jumelage entre les clubs pour les sportifs et les dirigeants.

Cette manifestation se déroulera sur 3 jours : du 23 au 25 août 2019 dans le complexe sportif de HERXHEIM en Allemagne. Elle aura une répercussion sur tout le territoire Nord du Département dont sont issus les clubs participants. Elle aura également un impact et des retombées économiques locales (hôtellerie, restauration, commerce...).

Par ailleurs, cette manifestation fait l'objet d'un dépôt de dossier par la Sportjugend Pfalz au titre de l'appel à microprojets INTERREG V à hauteur de 15 935 €.

Le CDOS ayant déposé un dossier de demande de subvention au titre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), la DRDJSCS propose d'intervenir à hauteur de 2 700 €.

Pour l'organisation de cette manifestation le Comité Départemental Olympique et Sportif du Bas-Rhin sollicite une subvention d'un montant de 2 655 €, soit 10 % sur un budget prévisionnel de 26 558 €.

La Commission territoriale NORD du 17 juin 2019 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 2 655 € pour l'organisation de cette manifestation.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 18 055,00 € :

- 10 000 € à l'ASPTT Mulhouse pour l'organisation du Tour d'Alsace du 31 juillet 2019 au 04 août 2019 ;
- 2 000 € au Comité Départemental du Bas-Rhin de Tennis pour l'organisation du 1^{er} Open de Tennis Junior pour jeunes en fauteuil roulant du 24 au 26 octobre 2019 ;
- 1 400 € au Comité d'organisation du Triathlon d'Obernai (COTO) pour l'organisation de la 21^{ème} édition du triathlon Obernai-Benfeld du 8 au 9 juin 2019 ;
- 2 000 € au L'association « Les Fous de Nefs » pour l'organisation de sa 1^{ère} randonnée fluviale sur le l'Ill du 8 au 9 juin 2019 ;
- 2 655 € Comité Départemental Olympique et Sportif du Bas-Rhin avec le soutien de PAMINA, pour l'organisation de la 1^{ère} rencontre transfrontalière multisports jeunes à HERXHEIM en Allemagne du 23 au 25 août 2019 ;

3) Aide aux déplacements dans le cadre des compétitions sportives scolaires

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux associations sportives des collèges publics et au comité de l'UGSEL Alsace pour l'année scolaire 2018/2019, une contribution aux frais engagés par ceux-ci en participant aux compétitions sportives scolaires UNSS et UGSEL.

Ce dispositif a été modifié par l'assemblée plénière du 22 octobre 2018, consacrée à la révision de la politique sportive (25 % des dépenses engagées en lieu et place des 24 %) (cf. délibération n° CD/2018/044).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention pour un montant de 2 419,95 € à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace figurant dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

4) Aide à l'acquisition du matériel sportif aux associations accueillant des personnes en situation de handicap

La pratique du sport pour les personnes en situation de handicap requiert l'achat de matériel sportif et spécifique souvent onéreux.

C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique sportive (cf. délibération n° CD/2018/044) le Département a décidé d'aider les associations sportives accueillant des personnes en situation de handicap à acquérir du matériel sportif destiné à une pratique sportive.

Le matériel doit être destiné principalement aux personnes en situation de handicap. Les associations sportives susceptibles d'être soutenues par le Département devront être affiliées à une fédération sportive, agréée par le Ministère des sports et œuvrant dans un champ du handicap et du sport.

La subvention départementale est calculée sur le montant TTC ;
Le taux de participation ne pourra pas excéder 30 %.

Trois associations sportives ont sollicitées l'aide du Département :

- l'association THEO 2 : Ton Handicap Ensemble on l'oublie pour l'acquisition d'un tandem Flex ski dont le coût est de 7802,99 €.
- l'association SAHB Alsace Promo Handball pour l'acquisition de 2 fauteuils handisport dont le coût est de 6 169,52 €.
- l'association Horse' UP : pour l'acquisition d'un manège sensoriel démontable dédié aux activités adaptées dont le coût est de 47 200,00 €.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 20 juin 2019 un avis favorable à l'attribution d'une subvention de :

- 2 340,90 € à l'association THEO 2 : Ton Handicap Ensemble on l'oublie pour l'acquisition d'un tandem Flex ski ;
- 1 850,86 € à l'association SAHB pour l'acquisition de 2 fauteuils handisport ;
- 14 184,00 € à l'association Horse' UP : pour l'acquisition d'un manège sensoriel démontable dédié aux activités adaptées.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer un montant total d'aides de 18 375,76 € aux associations visées ci-dessus, détail listé dans le tableau joint en annexe.

5) Soutien aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement.

Néanmoins, lors de sa séance du 22 octobre 2018, l'Assemblée Plénière (cf. délibération n° CD/2018/044) a également décidé d'accompagner les clubs évoluant au 1^{er} niveau amateur et qui souhaitent mettre en œuvre un projet d'intérêt territorial visant à :

- promouvoir le sport sur les territoires (exemple : sport féminin, journée découverte...);
- encourager la pratique du sport auprès des publics prioritaires du Département (collégiens, jeunes ou personnes en difficulté, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA etc.) ;
- accompagner la formation de cadres et de bénévoles ;
- favoriser la formation des jeunes (exemple : stage de perfectionnement...).

Le budget dédié à ce dispositif est de 120 000 €.

Deux clubs ont proposé un projet d'actions co-construit avec le Département qui permet :

- au **Club de Rugby Illkirch-Graffenstaden**, grâce à son équipe en Fédérale 1, d'encourager la pratique du sport féminin par de l'initiation en milieu scolaire, d'accompagner la pratique sportive des collégiens plus particulièrement au collège Nelson Mandela et de favoriser la formation des jeunes et encadrants (préparation aux diplômes fédéraux / entraînements spécifiques des sections sportives collèges).
- au club **Eurométropole Strasbourg Taekwondo**, qui figure parmi les vingt meilleurs clubs de France dans la discipline, d'encourager la pratique du sport chez les collégiens en lien avec l'organisation de l'Open International de Taekwondo, de promouvoir la pratique féminine du sport en proposant un événement spécifiquement dédié aux femmes "le Bodytaek Contest" et de favoriser la formation des jeunes et des encadrants par des stages de perfectionnement haut-niveau.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 10 000 € conformément au tableau joint en annexe :

- 5 000 € pour l'année 2019 au Club de Rugby Illkirch-Graffenstaden ;
- 5 000 € pour l'année 2019 au club Eurométropole Strasbourg Taekwondo.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15261	65-6574-32	330 000,00 €	245 804,85 €	50 050,00 €
21129	65-6574-32	50 000,00 €	30 400,00 €	18 055,00 €
15272	65-6574-28	22 000,00 €	22 000,00 €	2 419,95 €
45572	204-20422-32	40 000,00 €	40 000,00 €	18 375,76 €
43231	65-6574-32	120 000,00 €	64 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 98 900,71 € selon la répartition suivante :

- 50 050,00 € au titre du soutien à la pratique sportive des jeunes par l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat pour la saison sportive 2017/2018 aux associations et pour les montants détaillés en annexe ;

- 18 055,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives aux associations et pour les montants détaillés en annexe ;

- 2 419,95 € à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace au titre de l'aide aux déplacements dans le cadre de compétitions sportives scolaires ;

- 18 375,76 € au titre de l'aide à l'acquisition du matériel sportif aux associations accueillant des personnes en situation de handicap et pour les montants détaillés en annexe ;

- 10 000 € au titre du soutien aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial aux associations et pour les montants détaillés en annexe .

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY